

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/11/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/12/2012

Délibération n° D-2012-526

Dématérialisation des D.I.A. - convention de développement

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Patrick DELAUNAY

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Nicolle GRAVAT, ayant donné pouvoir à Madame Virginie LEONARD, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Dématérialisation des D.I.A. - convention de
développement**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort a été retenue par la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME) en tant que ville pilote pour le projet national de dématérialisation du traitement des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). Lors de sa séance du 2 avril 2012 le Conseil municipal a adopté une convention de partenariat pour l'expérimentation de ladite dématérialisation.

La société OPERIS propose l'établissement d'une convention de développement dans le but de collaborer à la définition fonctionnelle et à la qualification opérationnelle d'un nouveau module de son logiciel Droits de Cités, dédié à la gestion des DIA dématérialisées.

Par ce biais, il sera possible d'automatiser l'enregistrement des demandes de DIA dématérialisées provenant de systèmes de gestion de notaires, ainsi que de transmettre des décisions de non préemption émises par la Ville de Niort auprès de ces notaires.

Ainsi, la Ville de Niort pourra traiter de façon dématérialisée la réception, l'instruction et la renonciation éventuelle à une DIA reçue électroniquement depuis une étude notariale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de développement entre la Ville de Niort et la société OPERIS ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON